

## LETTRE D'ACCUSÉ RÉCEPTION EN RÉPONSE À L'AVIS DES PARENTS DE L'INTENTION DE DISPENSER UN ENSEIGNEMENT AU FOYER

Date

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre en date du \_\_\_\_\_ par laquelle vous avisez le Conseil scolaire catholique MonAvenir de votre intention de dispenser un enseignement à domicile à votre enfant/vos enfants, \_\_\_\_\_ (DDN : \_\_\_\_\_).

Votre enfant est dispensé/vos enfants sont dispensés de fréquenter l'école pendant l'année scolaire \_\_\_\_\_ en vertu de l'alinéa 21 (2) a) de la *Loi sur l'éducation*, parce qu'il reçoit/parce qu'ils reçoivent un enseignement satisfaisant au foyer.

Si vous souhaitez que votre enfant passe/vos enfants passent les évaluations pour les élèves de 3<sup>e</sup>, de 6<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année ou le Test de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (normalement administré aux élèves de la 10<sup>e</sup> année), administrés par l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE), vous devriez communiquer avec le conseil scolaire avant le 30 septembre pour obtenir les renseignements concernant la date, l'heure et le lieu pertinents.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Surintendance de l'éducation

c.c. Direction de l'école